

Nombre de conseillers : élus : 11 en fonction : 10 présents ou représentés : 10

Date de convocation : 11 février 2022

Membres Présents : BALTZER Yannis, BERTRAND Michel, HEBTING Anny, HERRMANN Pascal, HUNTZIGER Laurence, HUSSER Marcel, KNIPPER Thomas, MUNSCH Didier, WILT Rose-Marie,

Pouvoirs : BOUR Daniel a donné pouvoir à HUSSER Marcel

Membre Excusé :

**ORDRE DU JOUR** :

- 1) Approbation de la dernière séance du conseil municipal et désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Avis sur le projet d'aménagement foncier de Buswiller
- 3) Projet de construction d'une salle communale et démolition de la salle existante
- 4) Extinction nocturne de l'éclairage urbain
- 5) Divers

**1<sup>er</sup> point à l'ordre du jour :**

- Le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 27/01/2022 qui est adopté à l'unanimité.
- Désignation d'un secrétaire de séance : HEBTING Anny,

**2<sup>e</sup> point à l'ordre du jour : Avis sur le choix du mode d'aménagement de BUSWILLER, du périmètre et des prescriptions que devront respecter le plan et les travaux connexes en application des articles L.111-2 et L.121-1 du code rural et de la pêche maritime et L.211-1 du code de l'environnement.**

La présentation du projet d'aménagement foncier nous sera faite par un agent de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) lors du prochain Conseil Municipal, aussi la décision est ajournée à l'unanimité.

**Délibération n° DCM 2022-008**

**1. Commande publique  
1.1 Marchés publics**

**3<sup>e</sup> point à l'ordre du jour : Projet de construction d'une salle communale et démolition de la salle existante**

Les différents plans de l'Avant-Projet ont été travaillés lors de réunions de commission élargies à l'ensemble des conseillers.

Après révision des marchés selon les couts du mois de février 2022, le projet global présenté représente un cout de travaux de 1 002 825 € (démolition, construction, aménagements extérieurs), soit un cout global du projet de 1 350 428 € (en tenant compte des honoraires, des tolérances et aléas, ainsi que de l'aménagement intérieur).

Côté financement, le montant des subventions obtenues (DETR, Région et CEA) représente 463 500 €. La somme à autofinancer par un emprunt représente 886 925 €.

Vu le montant important d'autofinancement correspondant à la limite des capacités d'emprunt de la commune,

Vu les fortes fluctuations des prix de la construction ayant déjà eu lieu et celles attendues encore dans les mois à venir,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :**

- **décide** d'abandonner le projet de construction d'une salle communale et d'ajourner la démolition de la salle existante.

*Approuvé à la majorité moins 3 contre  
(Laurence Huntziger, Didier Munsch, Pascal Herrmann)*

Délibération n° DCM 2022-009

8. Domaines de compétences par thèmes

8.3 Voirie

**4<sup>e</sup> point à l'ordre du jour : Extinction nocturne de l'éclairage urbain**

Dans le but de réduire la pollution lumineuse, et de favoriser la sobriété énergétique,  
 Au vu des témoignages des communes alentours ayant réalisé cette extinction nocturne,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :**

- **décide** de lancer une phase expérimentale d'extinction de l'ensemble de l'éclairage public de 23h à 5h.
- **charge M. BERTRAND**, premier adjoint, au maire en charge de l'éclairage public, de prendre attache avec les services techniques de la Communauté de Communes du Pays de Hanau-La Petite-Pierre et les prestataires chargés de l'entretien de l'éclairage public pour analyser la faisabilité.

*Adopté à l'unanimité*

**5<sup>e</sup> point à l'ordre du jour : Divers**

Les prochaines dates de réunion sont :

- 22 février commission des finances
- 28 février commission communication élargie
- 24 mars Conseil Municipal

HERRMANN Pascal	BERTRAND Michel	HEBTING Anny	MUNSCH Didier
BALTZER Yannis	BOUR Daniel (pouvoir)	HUNTZIGER Laurence	HUSSER Marcel
KNIPPER Thomas	WILT Rose-Marie		